

Arverne renforce son portefeuille d'actifs avec l'attribution d'un nouveau permis de recherche de lithium géothermal en Auvergne

Pau, le 3 septembre 2026 - Arverne (FR001400JWR8 - ARVEN), 1^{er} fournisseur français de solutions géothermales annonce l'octroi d'un nouveau permis exclusif de recherches (PER) de lithium et substances connexes, dit « Bassin de Limagne ».

D'une superficie de **442,68 km²** dans le Puy-de-Dôme et accordé pour une durée de cinq ans, ce nouveau permis vient renforcer le portefeuille d'actifs d'Arverne et conforte sa position de **premier détenteur français de permis exclusifs de recherches en géothermie**, avec désormais **9 PER, dont 3 dédiés au lithium**.

Un nouveau potentiel de développement au cœur d'un territoire déjà exploré par Arverne

L'attribution de ce permis constitue une nouvelle étape dans le développement d'Arverne en Auvergne, territoire sur lequel le Groupe est engagé depuis plusieurs années.

Le périmètre du PER « Bassin de Limagne » se superpose à celui du PER « Riom-Clermont-Métropole », également détenu par Arverne, sur lequel une exploration 3D a déjà été réalisée afin d'étudier le potentiel de la ressource en chaleur géothermale.

Arverne dispose ainsi d'une connaissance déjà avancée du sous-sol, des données géologiques et du territoire, qui constitue un socle solide pour accélérer les prochaines phases d'exploration.

En parallèle, Arverne et le BRGM ont engagé cette année un partenariat scientifique consacré à l'étude du sous-sol du bassin clermontois. Les équipes collectent, analysent et modélisent les données géologiques, hydrogéologiques et thermiques disponibles. Ces travaux prolongent les recherches conduites dans la région dans le cadre du PEPR sous-sol « bien commun » dans le Massif central.

Chaleur et lithium : élargir le potentiel de valorisation du sous-sol

Ce nouveau permis ouvre désormais la voie à l'évaluation du potentiel en lithium géothermal du bassin de Limagne, en complément de son potentiel en chaleur déjà étudié par Arverne.

L'ambition est d'évaluer les conditions permettant, à terme, de développer un modèle intégré combinant **production locale de chaleur renouvelable et extraction de lithium géothermal**, sur le modèle du projet développé par le projet Lithium de France déployé par Arverne en Alsace du Nord.

Les prochaines étapes permettront d'approfondir la connaissance de la ressource et d'évaluer le potentiel technique, économique et industriel.

« Nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée d'ouvrir cette nouvelle étape en Auvergne. Nous travaillons sur ce bassin depuis plusieurs années et nous disposons aujourd'hui d'une connaissance solide de sa géologie, de ses données et de son territoire.

Ce nouveau permis nous permet d'aller plus loin : après la chaleur, nous allons désormais explorer le potentiel en lithium de ce sous-sol. C'est exactement la stratégie que nous voulons déployer

chez Arverne : construire progressivement un portefeuille d'actifs à fort potentiel et valoriser de manière intégrée les ressources durables de notre sous-sol.

L'Auvergne peut demain devenir un nouveau territoire majeur pour Arverne. C'est une nouvelle étape de croissance pour le Groupe et une nouvelle illustration de notre ambition de devenir le leader français des solutions géothermales. »

Thierry Trouyet, Directeur Général Délégué d'Arverne

À propos d'ARVERNE

Arverne, 1^{er} fournisseur français de solutions géothermales, rend accessibles les ressources durables de notre sous-sol pour développer nos territoires. Entreprise à Mission et cotée sur Euronext Paris, Arverne œuvre pour une énergie souveraine, locale et durable. Elle intègre les expertises géosciences et forage, au service de la décarbonation, de la souveraineté, et de la réindustrialisation.

www.arverne.earth |